



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rouen, le samedi 2 mai 2020

Le préfet de la Seine-Maritime

Le directeur académique des services de
l'Éducation nationale de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : préparation de la reprise progressive des enseignements dans les établissements scolaires

Réf. : lettre du préfet du 28 avril 2020 ; lettre du DASEN du 23 avril 2020.

Depuis plusieurs semaines notre pays traverse une crise sanitaire d'ampleur, qui a touché certains de nos concitoyens, souvent âgés et entraîné l'arrêt de nombre d'activités.

Depuis le début de cette crise sanitaire, le Gouvernement, en lien avec les collectivités territoriales, a travaillé à la mise en place de mesures visant à préserver la santé de tous. Il s'est d'abord agi de mesures de confinement de la population et nous pouvons constater qu'elles ont été plutôt bien suivies dans notre département. Elles ont contribué à préserver la santé de nos concitoyens tout en aidant nos soignants, très sollicités par la charge de travail. Ces efforts, menés à l'échelle du pays tout entier, ont porté leurs fruits. Le Président de la République dans son adresse aux Français du 13 avril dernier a pu fixer au 11 mai, la sortie progressive du confinement. Le Premier ministre, devant l'Assemblée nationale qui l'a approuvée, a présenté le 28 avril dernier la stratégie gouvernementale pour réussir le déconfinement. Cette stratégie repose d'abord sur le fait qu'il va nous falloir apprendre à vivre avec le virus et à nous en protéger. Cette situation, il faut en être conscient, peut durer encore de longs mois. Nous n'en connaissons pas le terme. Elle implique ensuite que nous soyons collectivement disciplinés et solidaires, pour respecter jusqu'au 11 mai le confinement, et au-delà, les gestes barrières et toutes les mesures qui seront édictées, notamment sur la reprise progressive des activités. La progressivité s'impose donc. Enfin, pour tenir compte des diversités géographiques de circulation du virus, des mesures différenciées seront déployées. C'est l'objet de la classification en départements rouge ou vert qui a été rendue publique et qui évoluera encore.

Dans ce contexte, et parmi les multiples activités qui vont reprendre à compter du 11 mai, il nous faut travailler à présent à la reprise progressive de la scolarisation de nos enfants, dans des conditions parfaitement sécurisées. L'ensemble des personnels et membres de la communauté éducative doit aussi avoir une parfaite visibilité des mesures prises pour permettre ces réouvertures dans de bonnes conditions et que les personnels se sentent eux-mêmes en sécurité.

C'est cette déclinaison locale que nous allons engager avec vous. Elle ne réussira que si elle est travaillée et portée avec vous.

La réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai constitue un élément majeur de cette stratégie de déconfinement. Elle répond, dans le strict respect des mesures de sécurité sanitaire, à un impératif de justice sociale pour permettre notamment aux élèves les plus fragiles de consolider leurs acquis et de ne pas creuser davantage des écarts accentués par le confinement. Elle est au surplus indispensable dans la mesure où il nous faudra, pendant quelque temps encore, vivre avec le virus. Nous n'avons pas de visibilité et l'on ne peut exclure que cette période se prolonge, y compris au-delà de la rentrée de septembre prochain. Ce sont donc nos modes de vie que nous devons adapter, à commencer par la scolarisation de nos jeunes.

Ainsi c'est avec pragmatisme et souplesse que différents schémas d'accueil ont déjà, très largement, été élaborés entre vos services et ceux de l'Éducation Nationale. Afin de compléter cette démarche, nous avons prévu de vous adresser en début de semaine prochaine une circulaire détaillant toutes les modalités pratiques de cette reprise. Cette circulaire permettra d'affiner, si besoin, les dispositions concrètes d'une reprise progressive et sécurisée des cours.

D'ores et déjà, il nous est possible de vous confirmer que l'accueil des enfants des personnels mobilisés selon la liste officielle reste prioritaire, et sera bien poursuivi et élargi aux enfants des personnels indispensables à la réouverture des écoles, personnels de l'Éducation Nationale comme des collectivités.

Tous les enfants ont vocation à être accueillis sur la base du volontariat des parents et une attention particulière sera portée au retour en classe des élèves les plus fragiles repérés par les enseignants ou en voie de décrochage.

L'accueil des élèves s'effectuera par groupes de 15 élèves maximum pour permettre le respect de la distanciation. De même, les équipes éducatives veilleront au respect des gestes barrières, comme cela est actuellement le cas pour l'accueil des enfants des personnels mobilisés, avec notamment un lavage des mains des élèves avant l'entrée en classe et à la sortie.

Tous les personnels en contact avec les élèves seront équipés de masques.

S'agissant des élèves, le port du masque n'est pas recommandé en maternelle. En élémentaire, les élèves pourront en porter s'ils le souhaitent, et l'Éducation Nationale mettra à la disposition des écoles élémentaires des masques afin de prendre en charge immédiatement, si cela devait malgré tout intervenir, tout élève qui présenterait des symptômes, en attendant ses parents.

Les personnels de l'Éducation Nationale bénéficieront, dès le 11 mai, d'une formation portant sur les mesures sanitaires dispensée par des infirmiers ou des médecins scolaires. Cette formation sera ouverte aux agents des collectivités qui interviennent dans les écoles.

L'information des familles fera l'objet de toutes les attentions et nécessitera une communication régulière notamment sur les conditions d'accueil des enfants.

La publication à venir du protocole national sanitaire permettra à vos services et à ceux de l'Éducation Nationale d'ajuster ensemble, si besoin, les organisations retenues. Il vous sera transmis en tout début de semaine.

Une attention particulière sera portée à la restauration, aux activités périscolaires et aux transports scolaires. Des échanges sont d'ores et déjà engagés avec les autorités organisatrices de transports.

Les collégiens quant à eux ne rentreront qu'à partir du 18 mai, et pour les lycéens un point de situation sera réalisé au 2 juin prochain.

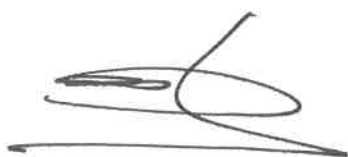
En définitive et comme indiqué, vous recevrez lundi soir ou mardi matin au plus tard, une circulaire vous apportant les derniers éléments – « une boîte à outils » – relatifs à l'organisation des locaux, aux règles à respecter et autres modalités, en vue de lancer ces ouvertures, pour une pré-rentrée le 11 mai et un accueil des élèves à partir du 12 mai. Tous les sujets seront traités, sanitaires, organisationnels, et jusqu'aux questions de responsabilité, sujet sensible soulevé par certains d'entre vous et pour lesquelles des réponses vous seront également apportées. À ce sujet, nous pouvons d'ores et déjà rappeler que l'utilisation des locaux scolaires, pendant les heures et périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de l'enseignement et de la formation, reste sous la responsabilité de l'État.

Une seconde circulaire préfectorale vous sera adressée dans la semaine pour la mise en œuvre du déconfinement sur les autres champs de la vie économique et sociale, hors sujets scolaires.

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale restent pleinement mobilisés pour répondre à toutes vos interrogations. De plus, deux lignes téléphoniques vous seront réservées, l'une à l'inspection académique pour les sujets scolaires, l'autre à la préfecture pour les sujets autres liés au déconfinement. Elles seront maintenues jusqu'à la fin de l'année scolaire et si nécessaire réactivées à la rentrée.

C'est par ce travail mené en commun que nous parviendrons à adapter nos organisations pour relancer les enseignements, selon des modalités forcément différentes de ce que nous avons pu connaître mais qu'il est indispensable de mener à bien, dans l'intérêt de notre jeunesse.

Telles sont les informations que nous tenions à porter à votre connaissance dès à présent.



Pierre-André DURAND



Olivier WAMBECKE